



Opportunities New Brunswick / Opportunités Nouveau-Brunswick
Payments to clients (Credit and Equity) / Paiements aux clients (Crédit et Actions)
Fiscal 2023-2024 / L'exercice 2023-2024

Company / Entreprise	Credit and Equity / Crédit et Actions		
	Credit / Crédit	Equity / Actions	Total
Algonquin Resort	30,182,000		\$ 30,182,000
Sandpiper Ventures Fund Limited Partnership		605,996	\$ 605,996
Atlantic Canada Regional Venture Fund I		65,737	\$ 65,737
Atlantic Canada Regional Venture Fund II		1,584,075	\$ 1,584,075
Yearly totals / Totaux cumulatifs	\$ 30,182,000	\$ 2,255,807	\$ 32,437,807

These notes form an integral part of the financial information presented. The financial information should not be used nor be reprinted without the notes attached.
Ces notes sont une partie intégrante de l'information financière présentée. Les informations financières ne doivent pas être utilisées ni réimprimées sans les notes jointes.

- (A) This table represents payments to clients only for the dates indicated. /
Ce tableau représente seulement que les paiements aux clients pour les dates indiquées.
- (B) Agreements are based on the company's business plan/budget at the time of their application. Due to many factors, the company may not be able to avail of the full approved amount. /
Les accords sont basées sur le plan d'affaire / budget de l'entreprise au moment de leur demande. En raison de nombreux facteurs, l'entreprise peut ne pas être en mesure de bénéficier du montant total approuvé.
- (C) Actual payments to companies are based on fulfillment of terms and conditions in the signed agreement(s). /
Les paiements réels aux entreprises sont basés sur l'exécution des termes et conditions dans le(s) contrat(s) signé(s).
- (D) Payments made after a fiscal quarter end represent payment obligations from the prior quarter. /
Les paiements effectués après la fin d'un trimestre fiscal représentent les obligations de paiement du trimestre précédent.
- (E) Opportunities New Brunswick ("ONB") provides no reliance or assurance to any third party regarding any corporation, person or entity with which ONB has signed an agreement. ONB has professional staff and access to information that may not be publicly available on which to base its decisions. Any third party wishing to do business with any corporation, person or entity is responsible to conduct its own due diligence. /
Opportunités Nouveau-Brunswick (« ONB ») ne fournit aucune indication ni assurance à une tierce partie en ce qui concerne une société, une personne ou une entité avec laquelle elle a signé une entente. ONB dispose d'un personnel professionnel et elle a accès à des renseignements qui peuvent ne pas être disponibles publiquement sur lesquels elle fonde ses décisions. Toute tierce partie souhaitant faire affaire avec une société, une personne ou une entité est tenue de faire preuve de diligence appropriée.
- (F) Opportunities New Brunswick's ("ONB") conflict of interest by-law, conflict of interest policy, and established controls are adhered to at all times.
Le règlement sur les conflits d'intérêts, la politique sur les conflits d'intérêts et les mesures de contrôle établies d'Opportunités Nouveau-Brunswick (« ONB ») sont respectés en tout temps.

Also note that information or records that would normally be withheld under the *Right to Information and Protection of Privacy Act (RTIPPA)* does not appear on this page.
Notez également que les informations qui seraient normalement retenues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et protection de la vie privée (LDIPVP)* n'apparaissent pas sur cette page.